

Convention de Massif central 2021-2027



AGENCE NATIONALE
DE LA CONVENTION
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Appel à projets 2023 – Saison 2

Pôles de pleine nature

Massif central

Mai 2023

ori1

Contexte

L'appel à projets s'inscrit dans le cadre de la convention interrégionale Massif central 2021-2027 signée par l'Etat, les Régions et les Départements du Massif central et EDF Hydro.

La convention interrégionale s'articule autour de 3 axes majeurs

1. Faire du Massif central un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et milieux naturels
2. Accompagner la transformation des filières économiques du massif
3. Amplifier l'attractivité des territoires du Massif central au bénéfice de toutes les populations

Le présent appel à projets s'inscrit dans l'axe 2.

Durant la précédente période de programmation 2014-2020, deux appels à projets ont été lancés (2015 et 2016) en vue d'identifier et d'accompagner dans la durée des pôles de nature à l'échelle du Massif central. 17 territoires ont été lauréats de ces 2 appels à projets. L'aide de la convention interrégionale et du programme opérationnel interrégional (POI) FEDER a permis d'aider ces territoires sur 5 ans, en ingénierie (animation), et pour la réalisation de leur plan d'actions.

Le concept de « pôle de pleine nature », développé dans ces deux appels à projets, désigne un territoire organisé souhaitant développer une offre touristique de nature (sports et loisirs) valorisant le territoire, ses paysages, ses ressources naturelles et patrimoniales.

Dans les mêmes perspectives, ce nouvel appel à projets vise à mobiliser des territoires du Massif central, présentant une envergure suffisante en termes de périmètre, de stratégie et d'actions pour être inspirants pour les autres territoires du massif. Il s'agit ainsi, d'organiser à l'échelle interrégionale un réseau de pôles tournés vers l'excellence et l'innovation, proposant d'expérimenter des méthodes de travail et de valorisation exemplaires et reproductibles.

Objectifs des pôles de pleine nature :

- Proposer une offre qualifiée, diversifiée, de différents niveaux, permettant de séduire un large panel de profils de clientèles touristique ou de population de proximité... (enfants, adolescents, jeunes couples, familles, tribus, séniors, sportifs confirmés, ...).
- Proposer des produits et séjours adaptés aux différentes demandes des clients (de la demi-journée, aux courts séjours, aux séjours semaine, ...).
- Utiliser les activités et les sports de nature comme clé d'entrée du territoire pour développer en parallèle d'autres secteurs touristiques : bien-être, remise en forme, santé, découverte de la culture locale, du patrimoine...
- Allonger les durées d'exploitation des équipements touristiques en jouant avec les différents types de profils et les différents types de produits et séjours proposés.
- Valoriser, dans le cadre d'un modèle économique durable, un patrimoine environnemental et des ressources naturelles remarquables et fragiles.
- Développer des services à la population et des activités toute l'année (4 saisons) pour accroître l'attractivité territoriale et favoriser ainsi l'accueil de nouvelles populations.
- Développer la pratique des sports et loisirs de nature par les habitants pour qu'ils deviennent de véritables ambassadeurs de leurs territoires.

- Poursuivre la modernisation de l'image du Massif central, attractif par la qualité et les compétences en matière d'accueil touristique et de loisirs.

De nouvelles orientations attendues dans la période de programmation 2021-2027

La nouvelle génération de pôles de nature doit ouvrir une nouvelle étape de travail en vue de qualifier, de diversifier l'offre et de répondre à de nouveaux enjeux : développer leur ancrage territorial, viser de nouvelles ambitions en matière de durabilité et de sobriété (transition touristique et écologique), intégrer un large partenariat à l'échelle du territoire, gagner encore en attractivité.

L'enjeu majeur vise l'émergence d'un nouveau modèle : approche/maillage territorial, offre 4 saisons, approche globale intégrant touristes et population locale, nouvelles modalités de gouvernance, développement durable et adaptation au changement climatique (offre responsable répondant aux enjeux de préservation et de valorisation de la biodiversité, du patrimoine naturel, paysager et architectural, de sobriété foncière et énergétique, de prise en compte des risques naturels -pénurie d'eau, incendie, ...-, de décarbonation des mobilités, ...), attractivité.

Deux points d'amélioration incontournables, toujours d'actualité, devront obligatoirement être traités :

- La mise en tourisme (valorisation touristique) et la mise en marché du pôle de pleine nature (approche numérique/digitale, promotion, communication, commercialisation)
- Le développement d'un modèle économique autonome financièrement pour la poursuite de l'animation du pôle de pleine nature.

De nouvelles orientations sont à prendre en compte ou à approfondir :

- Transition touristique et écologique des activités touristiques et de loisirs
- Pôles de nature et culture – patrimoine - paysages
- Pôles de nature et bien-être, remise en forme, santé (prévention santé).
- Pôles de nature et vie sociale : éducation à l'environnement (biodiversité, eau, paysages, économie locale et usages, ...), rencontres et moments partagés, approche intergénérationnelle, mixité et inclusion sociale (personnes en situation de handicap, de décrochage scolaire, de grande précarité...)
- Pôles de nature et attractivité territoriale : tourisme d'immersion, pour accompagner les démarches mises en œuvre en faveur de l'accueil de nouveaux actifs, nouvelles populations, ...
- Pôles de nature / gouvernance ; points notamment à travailler : association des habitants : une stratégie élaborée avec les habitants et pour les habitants (acceptation sociale), acteurs de l'offre et clients potentiels ; intégration des partenaires économiques (entreprises, prestataires, ...)
- Pôles de nature et accessibilité/mobilité
- Hébergement : développement et adaptation de l'offre, articulation avec l'offre résidentielle
- Compatibilité des usages, cohabitation entre les différents acteurs du territoire.
- Gestion des flux dans le temps et dans l'espace, afin d'éviter des pics de fréquentation sur des sites à forte notoriété ou sur des espaces naturels fragiles
- Pôles de nature et exemplarité environnementale : gestion des déchets et des ressources, alimentation locale, économie circulaire...
- Observation, évaluation
- Stratégie de pérennisation de l'offre ; la 1ère génération des pôles de nature a permis la mise en place d'une offre conséquente (randonnées, trail, VTT, ...), il est important maintenant de l'entretenir, via des modalités de fonctionnement pérennes économiquement, pour un maintien dans un bon état fonctionnel

Appel à projets Massif central / Pôles de nature 2023 - MASSIF CENTRAL**FICHE DE PRÉSENTATION DU PROJET****IMPORTANT**

Les éléments renseignés dans les pages ci-après (qualitatifs et quantitatifs) doivent être présentés de manière synthétique, mais être toutefois suffisamment précis pour intégrer au mieux le processus de sélection des projets. Il s'agira de faire ressortir les éléments forts, les problématiques majeures, les priorités. Des documents techniques synthétiques pourront être transmis en complément : cartes, schémas, tableaux, diaporamas uniquement. Les pages-ci après doivent pouvoir être recopiables.

1- Identification du porteur de projet

Porteur du projet (nom de la structure)	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands causses
Représentant légal (nom, prénom, coordonnées) et fonction	Monsieur Richard Fiol : Président
Contact mail du porteur	richard.fiol@parc-grands-causses.fr
Nom de l'opération	Pôle de pleine nature du Massif central
N°SIRET / N° RNA pour une association	25120134900015L
Contact (Personne en charge du suivi de l'opération et fonction) :	Sandrine Charnay, Chargée de mission tourisme durable
Téléphone fixe	05 65 61 35 50
Téléphone mobile	06 70 44 18 63
Email	sandrine.charnay@parc-grands-causses.fr
Adresse :	
- N° - Libellé de la voie	71 boulevard de l'ayrolle
- Complément d'adresse	BP50126
- Code postal	12101 Millau Cedex
- Code INSEE	
- Commune	
Nature / statut juridique	Syndicat mixte

1- Diagnostic

- Périmètre (en particulier préciser la liste des communes concernées et leur code INSEE)
- Organisation/articulation territoriale : principaux bourgs structurants, espaces péri-urbains, espaces « rurbains » (espaces ruraux sous influence de pôles urbains), espaces plus isolés, ...
- Problématiques majeures
- Aspects démographiques,
- Capacités d'ingénierie du territoire

S'étalant sur plus de 4300 km², le Parc naturel régional des Grands Causses et le PETR du Lévezou regroupent à eux deux plus de 95 000 habitants répartis dans 10 communautés de communes dont 8 quasi complètent et 134 communes.



L'armature territoriale du territoire du Pôle de pleine nature se fonde sur quatre pôles urbains : Millau/Creissels Saint-Affrique/Vabres l'Abbaye, Lodève et Sévérac d'Aveyron qui concentrent la population, l'emploi, la diversité des services et équipements. Deux axes : l'A75 et la D992-999, favorisent la dynamisation des communes qu'ils irriguent. Plusieurs communes d'échelon intermédiaire ont une fonction de pôle de proximité pour les villages les plus éloignés des quatre agglomérations. Parmi elles Nant, La Cavalerie, Belmont-sur-Rance, Saint-Sernin-sur-Rance au même titre que Camarès, Le Caylar, Campagnac ou Saint-Rome-de-Tarn.

Le territoire du Lévezou compte lui aussi plusieurs pôles intermédiaires qui assurent un très bon maillage de l'espace et répondent aux différents besoins des consommateurs des villages les plus éloignés des deux agglomérations de Millau et Rodez. Ainsi les communes de Agen-d'Aveyron, Flavin, Pont-de-Salars, Salles-Curan, et Villefranche-de-Panat exerce ce rôle. Parmi ces derniers, nous retiendrons le poids de Pont-de-Salars, dynamisé par la RD911 ; relayé par Salles Curan, également dynamisé par l'axe structurant de la RD993, et Villefranche-de-Panat.

Puis sur ces deux territoires viennent les communes isolées, où le maintien de services d'ultra-proximité représente un enjeu crucial. Toutes les communes intègrent un archipel de hameaux souvent déconnectés de la matrice territoriale.

Le territoire doit faire face à quatre enjeux majeurs sur son territoire : la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, la conservation du patrimoine qu'il soit naturel, bâti ou immatériel, l'attractivité et l'adaptation au changement climatique.

Afin, de répondre à ces différents enjeux le territoire a structuré son projet sur trois piliers : Protéger, afin de maintenir la biodiversité et l'attractivité du territoire ; Aménager, afin de répondre aux besoins de revitalisation et d'attractivité du monde rural tout en préservant les écosystèmes et les paysages et en s'adaptant aux enjeux climatiques ; enfin Développer, en s'appuyant et en valorisant les ressources locales.

Déjà engagé depuis de nombreuses années sur la préservation des milieux permettant le maintien d'une faune et d'une flore nombreuses et en bonne santé, le territoire des Grands Causses Lévezou souhaite maintenir ces efforts. Cet engagement passe notamment par une réflexion sur l'implantation des aménagements touristiques en évitant certaines zones sensibles et en limitant l'impact de ces aménagements sur les écosystèmes.

L'enjeu du maintien des paysages et de la conservation du patrimoine est aussi prépondérante sur le territoire tant il participe à la qualité de vie et à l'identité du territoire, qu'il est vecteur de ressources touristiques non délocalisables et qu'il permet le maintien de certains milieux.

Avec le changement climatique, le territoire doit faire face à de nouvelles problématiques notamment celle de l'eau qui est prépondérante tant pour l'agriculture, les habitants que pour les activités touristiques. Les activités nautiques étant les plus impactées, le niveau des rivières ne permettant parfois plus la pratique de certaines activités. Le territoire doit donc réfléchir à faire évoluer ces pratiques afin de réduire son impact et adapter ces activités pour être viable avec ces changements. Dans le cadre de la réduction des impacts sur l'environnement, plusieurs pistes sont explorées et en particulier dans le domaine touristique avec par exemple une réflexion sur la réduction des déchets durant les événements ou des réflexions sur la mobilité des touristes (mobilité douce, trajet domicile/lieu de villégiature, mobilité sur le territoire de villégiature) ou encore sur l'efficacité énergétique des installations. Le territoire est notamment engagé dans une démarche « Territoire à énergie positive », et dans ce cadre, accompagne les professionnels, notamment du tourisme, dans leurs transitions.

D'autre part, le territoire des Grands Causses Lévezou est confronté à un vieillissement de sa population avec un indice de vieillissement égale 1,29, ce qui signifie que pour 100 jeunes de moins 20 ans il y a 129 personnes de plus de 65 ans. De plus, le territoire se caractérise par un solde naturel négatif égal à -0,39 %. Toutefois, depuis plus d'une dizaine d'années le territoire retrouve de l'attractivité avec solde migratoire positif égal à 0,59 %. Le territoire gagne donc des habitants. Les enjeux d'attractivités sont donc prépondérants pour maintenir la dynamique d'attractivité relancée depuis une dizaine d'années. Ce regain s'explique en raison de la qualité de vie que le territoire peut fournir. L'activité touristique constitue un vecteur de cette attractivité en deux points. Tout d'abord, elle permet d'offrir une vitrine au territoire pour d'éventuel nouveaux arrivants qui une fois venus en vacances reviendraient s'installer sur le territoire aux vues de qualité de vie et des paysages. En second lieu, l'activité économique générée par le tourisme peut permettre à de nouveaux arrivants de créer une activité économique en lien avec celle-ci.

Le territoire possède maintenant des habitudes de travail partagé bien ancré. D'une part, le PETR et le PNR travaillent en collaboration sur de nombreux dossiers, le Pnr des Grands Causses anime le Contrat Territorial Occitanie en lien avec la Région, porte le Programme LEADER 2023-2027, l'Approche Territoriale Intégrée FEDER Occitanie, le plan alimentaire territorial... Par ailleurs le Pnr des Grands Causses a été le maître d'oeuvre du SCOT Lévezou. D'autre part, ces structures travaillent en lien étroit avec les communes, les communautés de communes et les offices du tourisme sur de nombreux

dossiers. Le Parc en lien avec le PETR accompagne les collectivités dans leurs projets. L'équipe du Parc naturel régional des Grands Causses est dotée de chargés de mission dans des disciplines transversales qui lui permet d'aborder les dossiers sous les angles thématiques nécessaires à une approche de développement durable.

Liste des communes : Aguessac (12002), Arnac-sur-Dourdou (12009), Ayssènes (12017), Balaguier-sur-Rance (12019), La Bastide-Pradines (12022), La Bastide-Solages (12023), Belmont-sur-Rance (12025), Brasc (12035), Broquiès (12037), Brousse-le-Château (12038), Brusque (12039), Calmels-et-le-Viala (12042), Camarès (12044), Campagnac (12047), La Chapelle-Bonace (12055), Castelnau-Pégayrols (12062), La Cavalerie (12063), Le Clapier (12067), Combret (12069), Compeyre (12070), Comprégnac (12072), Cornus (12077), Les Costes-Gozon (12078), Coupiauc (12080), La Couvertoirade (12082), Creissels (12084), Le Cresse (12086), Fayet (12099), Gissac (12109), L'Hospitalet-du-Larzac (12115), Lapanouse-de Cernon (12122), Laval-Roquecezière (12125), Lestrade-et-Thouels (12129), Marnhagues-et-Latour (12139), Martrin (12141), Mélagues (12143), Millau (12145), Montagnol (12147), Montclar (12149), Montfranc (12152), Montjaux (12153), Montlaur (12154), Fondamente (12155), Mostuéjouls (12160), Murasson (12163), Nant (12168), Paulhe (12178), Peux-et-Couffouleux (12179), Peyreleau (12180), Plaisance (12183), Pousthomby (12186), Mounes-Prohencoux (12192), Rebourguil (12195), Rivière-sur-Tarn (12200), Roquefort-sur-Soulzon (12203), La Roque-Sainte-Marguerite (12204), Saint-Affrique (12208), Saint-André-de-Vézines (12211), Saint-Beaulize (12212), Saint-Beauzély (12213), Sainte-Eulalie-de-Cernon (12220), Saint-Félix-de-Sorgues (12222), Saint-Georges-de-Luzençon (12225), Saint-Izaire (12228), Saint-Jean-d'Alcapiès (12229), Saint-Jean-du-Bruel (12231), Saint-Jean-et-Saint-Paul (12232), Saint-Juéry (12233), Saint-Laurent-de-Lévezou (12236), Saint-Laurent-d'Olt (12237), Saint-Léons (12238), Saint-Martin-de-Lenne (12239), Saint-Rome-de-Cernon (12243), Saint-Rome-de-Tarn (12244), Saint-Saturnin-de-Lenne (12247), Saint-Sernin-sur-Rance (12248), Saint-Server-du-Moustier (12249), Saint-Victor-et-Melvieu (12251), Sauclières (12260), Ségar (12266), La Serre (12269), Sévérac d'Aveyron (12270), Sylvanès (12274), Tauriac-de-Camarès (12275), Tournemire (12282), Le Truel (12284), Vabres-l'Abbaye (12286), Verrières (12291), Versols et Lapeyre (12292), Veyreau (12293), Vézins-de-Lévezou (12994), Viala-du-Pas-de-Jaux (12295), Viala-du-Tarn (12296), Le Bosc (34036), Le Caylar (34064), Celles (34072), Le Cros (34091), Fozières (34106), Lauroux (34132), Lavalette (34133), Lodève (34142), Olmet-et-Villecum (34188), Pégairolles-de-l'Escalette (34196), Les Plans (34205), Poujols (34212), Le Puech (34220), Les Rives (34230), Saint-Etienne-de-Gourgas (34251), Saint-Félix-de-l'Héras (34253), Saint-Jean-de-la-Blaquière (34268), Saint-Maurice-Navacelles (34277), Saint-Michel (34278), Saint-Pierre-de-la-Fage (34283), Saint-Privat (34286), Sorbs (34303), Soubès (34304), Soumont (34306), Usclas-du-Bosc (34316), La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries (34317), Curan (12307), Canet-de-Salars (12050), Alrance (12006), Salles-Curan (12253), Arvieu (12011), Villefranche-de-Panat (12299), Agen-d'Aveyron (12001), Comps-la-Grand-Ville, Arques (12010), Le Vibal (12297), Prades-Salars (12188), Salmiech (12255), Flavin (12102), Pont-de-Salars (12185), Trémouilles (12283).

1.2- Diagnostic touristique :

- Offre d'activités de pleine nature, description et présentation cartographique (document annexe) : sites et espaces de pratique, itinéraires, zonages de protection environnementale, ...
- Spécialisation / notoriété en matière de sports et loisirs de nature : discipline démarquante, sites spécifiques, plus-value particulière, ...
- Offre culturelle et patrimoniale, offre thermale, ...
- Commerces et services en appui de l'offre ; hébergements,
- Clientèles (touristique et locale) : caractéristiques et typologie.
- Promotion, communication et commercialisation
- Modalités d'organisation et de gouvernance, principales structures porteuses de développement,
- Forces et faiblesses, enjeux et menaces
- Pour les territoires « pôles de nature » durant la précédente période de programmation, bilan synthétique : programme d'actions réalisé, réussites et difficultés rencontrées, enjeux et perspectives, ...

Le tourisme et les sports de nature, une vocation durable du territoire

Il n'est plus nécessaire de rappeler la notoriété des Grands Causses en matière de sports et loisirs de nature.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les EPCI membres mènent ensemble une politique dynamique de développement touristique, animée et coordonnée à travers le « Pôle de pleine nature du Massif central ».

Les Grands Causses ont construit leur notoriété et leur attractivité en partie sur les activités sportives et de loisirs de nature, dans la lignée des grands explorateurs qu'Edouard Alfred Martel et Louis Armand au XIXème siècle).

Les atouts majeurs du territoire :

Bien sûr l'activité touristique du territoire est basée sur la présence de ses rivières et de ses lacs. Ont été aménagés des bases nautiques et de loisirs, une école de voile, des embarcadères pour la pratique du canoë-kayak, du paddle... Des spots majeurs pour la pratique de l'escalade, de la spéléologie et du vol font la notoriété internationale des Grands Causses.

Son réseau de sentiers maîtrisés (3000 km), interconnectés, balisés et entretenus, tous réunis dans www.randograndscausses.fr :

- * 2 colonnes vertébrales nord-sud et est-ouest : la GTMCVTTae, le GR®736 « Gorges et Vallée du Tarn »
- * une approche "multi pratique" du réseau de sentiers à travers avec une caractérisation spécifique sur les pratiques suivantes :
 - 700 km de sentiers pour la pratique du Trail : **Grands Causses Espace Trail**
 - 48 parcours VTT dont un nouveau site FFC et le déploiement du VVTAE
 - 20 parcours Gravel « Grands Causses Terre de Gravel », avec une labellisation FFC en cours.

Le territoire est engagé dans une stratégie proactive pour le développement de la pratique du vélo. La V85 est en partie réalisée sur le territoire : Section Brousse le Château / St Jean d'Alcapiès et Tournemire/ Hospitalet du Larzac. Un projet de création d'un réseau de Véloroutes et Voie Verte sur le fuseau de la v85 (V85-5 et v85-4) intégré au schéma régional est en cours d'étude sur le territoire, porté par les Communautés de Communes Millau Grands Causses, Larzac Vallées, Saint Africain Roquefort 7 Vallons et Muses et Raspes du Tarn, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron et sous la coordination du PNR des Grands Causses. À terme ce réseau devrait permettre une continuité de 190km de voies cyclables sécurisées sur le territoire.

Le territoire du pôle de pleine nature est riche de ses rivières et de ses lacs. Au cours du précédent programme PPN, ont été aménagés et labellisés par la Fédération départementale de Pêche de l'Aveyron une dizaine de nouveaux parcours.

Grace au programme "Pôle de Pleine Nature Massif Central" Le territoire a franchi un seuil en matière d'équipements avec de nombreuses actions et projets réalisés.

Une collaboration avec de nombreux partenaires publics et privés : comme la Fédération française de randonnée pédestre, Le festival des Templiers, la SA Wishone, le Comité d'Organisation des Natural Games, la Fédération française de cyclisme, CDVL, les Offices de tourisme, les Collectivités locales ou encore de nombreux prestataires locaux ;

Inventaire des équipements :

Sites de pratique VTT/GRAVEL	Offre	Niveau de pratique	Période	Label
Base VTT de Millau	48 parcours interconnectés	De vert à noir	Toute l'année	FFCT
Base VTT de Saint -Affrique		De vert à noir	Toute l'année	FFCT
Espace enduro®*		De vert à noir	Toute l'année	
Site VTT Larzac vallée				FFC
Grands Causses terre de Gravel	10 parcours	De vert à noir	Toute l'année	Classement FFC en cours

Sites de pratique TRAIL	Offre	Niveau de pratique	Période	Label
Grands Causses espace Trail®*	700 km de parcours	De vert à noir	Toute l'année	
Chrono Pouncho®	Kilomètre vertical chronométré par appli téléphone		Toute l'année	

Sites de pratique ESCALADE	Offre	Niveau de pratique	Période
Site de La Muse	35 voies	Niveau initiation à élevé	Tou; te l'année
Site du Boffi	260 voies	Niveau moyen à élevé	Fermé du 15 mars au 15 juin (période de nidifications)
Site de Cantobre	55 voies	Niveau moyen à élevé	
Site de Laumet*	60 voies	Niveau initiation à élevé	Toute l'année

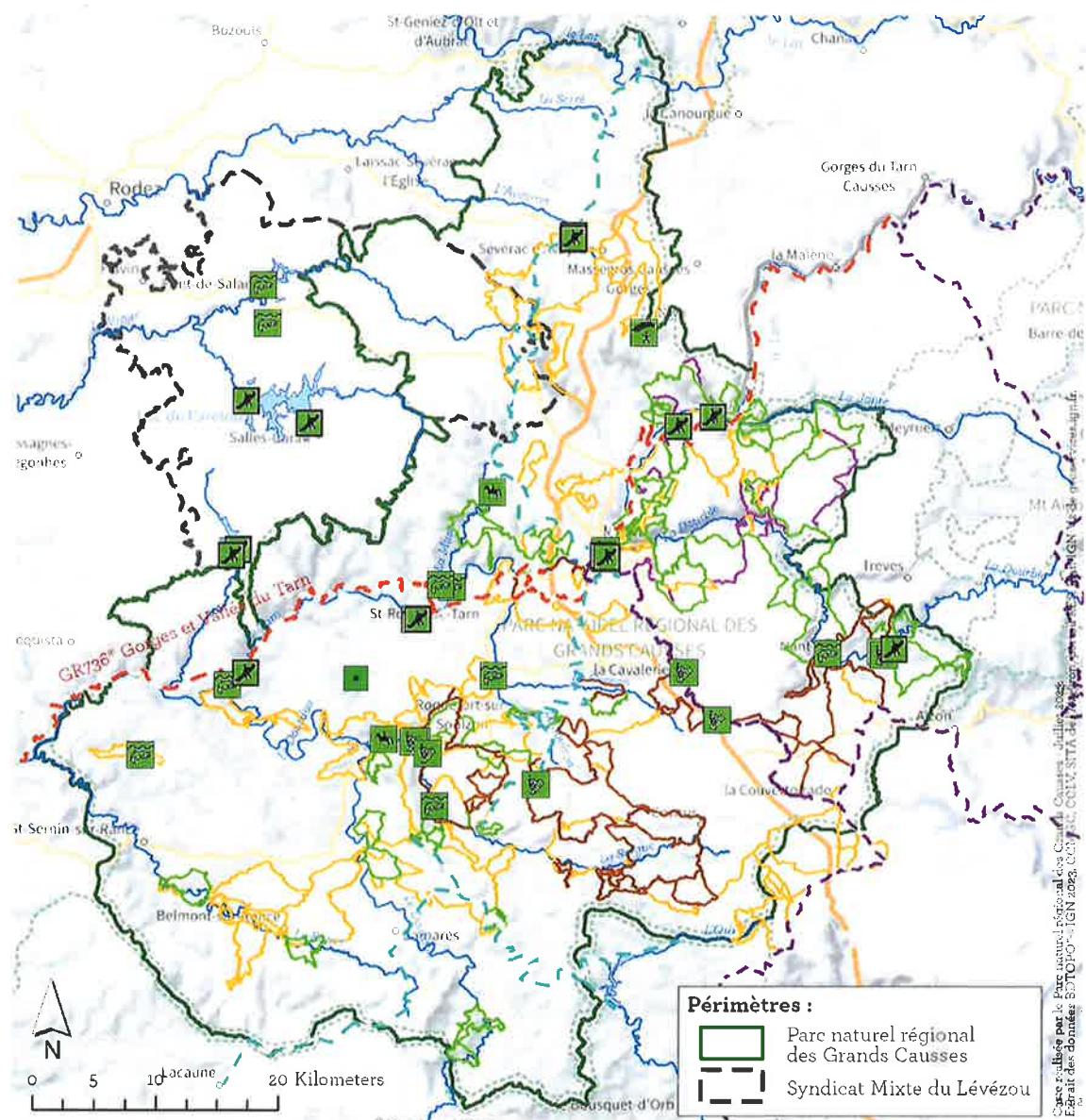
Via FERRATA	Offre	Niveau de pratique	Période	Label
Via ferrata de Boffi	2 parcours proposés	1 circuit peu difficile 1 circuit très difficile	Fermé du 15 mars au 15 juin (période de nidifications)	PDESI
Via ferrata de Liaucous	2 parcours proposés	1 circuit assez difficile 1 circuit extrêmement difficile		PDESI

VOL LIBRE	Offre	Niveau de pratique	Période	label
Site de Brunas	Décollage et Atterrissage	Tout public	Toute l'année	PDESI et Handisite moteur
Pouncho d'Agast (3 décos : sud, ouest et nord)	Décollage	Tout public	Toute l'année	PDESI et Handisite moteur
Le Golf	Atterrissage	Tout public	Toute l'année	PDESI et Handisite moteur
Saint-Estève	Atterrissage	Tout public	Toute l'année	PDESI et Handisite moteur
Terre Blanc	Atterrissage	Tout public	Toute l'année	PDESI et Handisite moteur
La Graufesenque	Atterrissage	Tout public	Toute l'année	PDESI et Handisite moteur
Site de Novis	Décollage et Atterrissage	Tout public toilettes sèches accessibles	Toute l'année	PDESI et Handisite moteur

BAIGNADE SURVEILLEE ET LOISIRS PECHE	Offre	Niveau de pratique
Les lacs et bases nautiques du Lévézou : Pareloup, Pont-de-Salars, Villefranche-de-Panat	Baignades surveillées, aviron, stand up paddle, pirogue hawaïenne, dragon boat, canoe, pêche, pédalo, voile	Tous niveaux (offres PMR)
Stade d'eaux vives	Canoë kayak, Hydrospeed, hot dog, Polo, Descente, Rafting, Vitesse, Slalom, Freestyle Dragons boat	De débutant à compétiteur
Embarcadères / débarcadères	10 sites aménagés, répartis sur le Tarn et la Dourbie : Canoë Kayak, rafting, paddle (nouveaux sites à venir)	Tout public
Saint-Rome-de-Tarn Base nautique et de loisirs	Baignade surveillée, paddle, bateaux, canoë	Tout public/ famille
Saint-Affrique, Base de loisirs de la Gravière	Baignade surveillée et loisirs	Tout public / famille
Millau, Gourd de bade	Baignade surveillée et loisirs	Tout public / famille
Lac de la Cisba, Sévérac d'Aveyron	Baignade surveillée et loisirs (pêche)	Tout public/famille
Broquiès	Départ de canoë kayak	Tout public/famille
Saint-Jean-du-Bruel	Baignade surveillée et loisirs	Tout public/famille
Tout le territoire	Une 50aine de sites et parcours labellisés par la Fédération départementale de la pêche	

Sites de pratique Tourisme équestre	Offre	Niveau de pratique
Saint-Affrique	Parcours trek et 1 piste de galop	Pratique initiation à compétition
Saint-Beauzély	1 centre équestre de niveau régional	

Etat des lieux des équipements réalisés dans le Pôle de Pleine Nature au 01/07/2023



Comme le montre cette carte, le territoire a basculé d'une stratégie monosite à Millau à une stratégie de destination élargie et sur de multiples activités et reconnue dans de nombreuses disciplines : Spéléologie, Escalade « outdoor » et « indoor », Base jump, VTT enduro, Gravel, Trail, Parapente, Canoë-Kayak et free style, Paddle.

Mais également, la destination a adapté son offre par la structuration d'un réseau de 3000 km de sentiers de randonnée interconnectés et valorisées. C'est également un renforcement de la destination pêche par le maillage de parcours tout public qui caractérise l'action du pôle de nature.

La notoriété des Grands Causses doit beaucoup aux grands événements à portée sportive au niveau international et touristique :

- Festival des Templiers
- Tarn valley Trail
- Natural Games
- Tarn Water Race, STAND-UP PADDLE - CANOE - KAYAK INTERNATIONAL RACE, manche de la coupe du monde de Paddle
- World uci Gravel Millau Grands Causses, manche de coupe du monde de gravel
- Trail de la Cité de Pierres

D'autres événements à portée plus locale :

Larzac Gravel Expérience, Larzac trip trail - la Verticausse - Migoual - Concept Race - Pouncho'clock - Mont Aigoual Roq Rando Raid - Roquefort Intime, La St-Affricaine, la Caussenarde, Le Trailou, Raid Nature des Collectivités territoriales, La Caussenarde, Le Trailou, Fest'Trail Causses et Rougier, Trail de la Déveze, rando de pentes et côtes, Trail de la Dévèze, Larzac trip trail - la Verticausse - Migoual - Concept Race - Pouncho'clock - Mont Aigoual, Couver'trail'rade, 10 bornes vertes du cade, "Trail des Hospitaliers, Trail Larzac Dourbie, La balade Nantaise, rando VTT La Vezinoise, Trail du pic du pal Sévérac, Festival des Crêtes, Festival de la Lune, La Ronde des Fèdas

Le patrimoine, les paysages, la culture, une valeur ajoutée support des pratiques

Du Causse du Larzac à la plaine du Rougier, des Monts de Lacaune à la Vallée de la Sorgue, des forêts du Causse noir aux escarpements rochais des Raspes, de coteaux de la Vallée du Tarn aux buttes témoins du Saint-africain, le territoire présente une incroyable diversité de paysages et de reliefs. Témoins de l'histoire humaine au cœur des Grands Causses, ces paysages constituent une indéniable ressource, valeur ajoutée incontestable pour la pratique des activités sportives et de loisirs dans la nature.

Patrimoine immatériel tout d'abord, lié à l'histoire de l'implantation humaine et de ses activités, dont témoigne un large éventail de savoir-faire : poterie sigillée et cuirs et peaux à Millau, textile à Lodève, artisanat d'art sur l'ensemble du territoire, contes et légendes (du causse Noir par exemple), parler occitan...

Patrimoine architectural ensuite : des statues-menhirs de la vallée du Rance à la prouesse technologique du Viaduc de Millau, toutes les époques ont marqué le territoire de leur empreinte.

Beffroi médiéval de Millau, cathédrale gothique Saint-Fulcran de Lodève, cités templières et hospitalières du Larzac, châteaux du Moyen Âge et de la Renaissance, hôtels particuliers...

À quoi s'ajoute un patrimoine vernaculaire qui, des granges monastiques aux murets de pierres sèches en passant par les fermes caussenardes, contribue à la spécificité des paysages.

Patrimoine muséographique, également : le Musée Fleury de Lodève, riche en œuvres picturales et sculpturales, est l'un des plus beaux de la région Occitanie dans le domaine des Beaux- Arts. Le Musée de Millau et des Grands Causses met en évidence l'histoire industrielle de la cité, depuis la céramique sigillée gallo-romaine jusqu'à la ganterie.

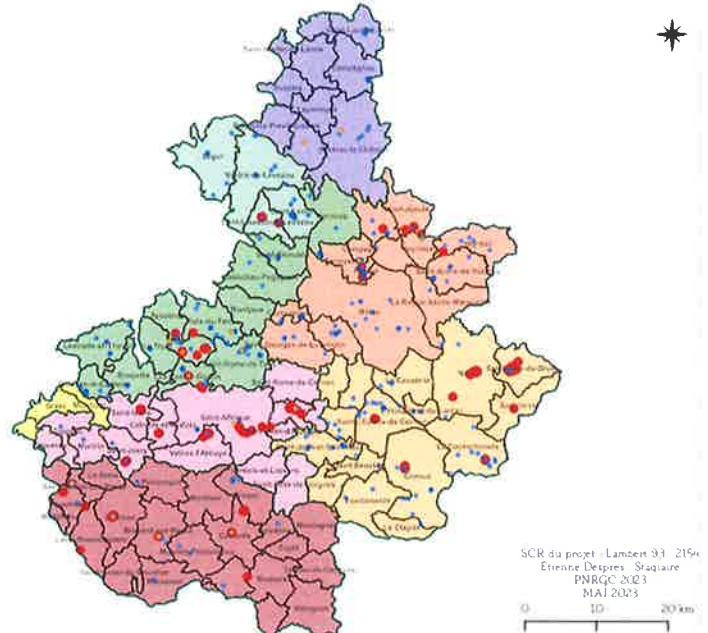
Le paysage culturel du territoire accueille nombre de plasticiens, compagnies théâtrales, conteurs, musiciens... Le Théâtre de la Maison du Peuple, à Millau, rayonne sur les départements voisins et propose régulièrement des résidences artistiques. Les festivals de musique sacrée et du monde à l'abbaye de Sylvanès, de musique de chambre sur le Larzac, de jazz à Millau, constituent des événements culturels de l'été.

Cette richesse culturelle fait l'objet d'une animation constante, à travers des expositions temporaires par exemple, mais aussi, des installations en extérieur, des balades numériques de découverte des villages, des concerts dans les estaminets des petits bourgs, ou encore des créations originales inspirées par les paysages. La valorisation du patrimoine culturel,

matériel et immatériel, est clairement considéré aujourd’hui comme l’une des clés de compréhension intime du territoire, tant pour les habitants que pour les visiteurs.

Une politique d’interprétation du patrimoine remise en question pour une adaptation aux nouveaux usages et notamment pour renforcer le lien avec les sports de nature.

Etat des lieux des différents outils d’interprétation du patrimoine du Parc naturel régional des Grands Causses



Légende:

- Les différents outils d’interprétation du patrimoine existants
- Balades numériques
 - Signalétique d’interprétation du patrimoine existant avant 2014
 - Signalétique d’interprétation réalisé après 2014

Périmètre des Communautés de communes du Parc naturel régional des Grands Causses

- Communauté de communes des Causses à l’Aubrac
- Communauté de communes du Réquistanais
- Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort et Sept-Vallons
- Communauté de communes Larzac et Vallées
- Communauté de communes Millau Grands Causses
- Communauté de communes Monts Rance et Rougiers
- Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn
- Communauté de communes Pareloup-Lévézou

Limites administratives

- Périmètre communale
- Périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses

Le pôle de pleine nature bénéficie d'un maillage commercial satisfaisant. Malgré l'absence d'offre dans 42,27% des communes, le maillage commercial du territoire est relativement satisfaisant. Les foires et marchés et la vente directe, corollaire de l'activité agricole des Grands Causses, viennent compléter l'offre des commerces sédentaires, en produits alimentaires essentiellement. De plus, nombre d'épiceries, boucheries et boulangeries proposent des tournées, étoffant ainsi le dispositif. La densité commerciale est de 13,55 établissements pour 1000 habitants. Il s'agit d'un ratio plutôt élevé. Depuis 2008, on observe une érosion du nombre de commerces et des effectifs salariés.

Le Parc d'hébergement sur le Pôle de pleine nature est caractérisé par une prédominance de du parc de résidences secondaires, lequel constitue la première structure d'accueil du territoire : près de huit lits touristiques sur 10. Vient, en deuxième, l'hébergement en camping qui représente 18% des lits touristiques (campings homologués) du Parc des Grands Causses.

Considérée par type de structure, la densité touristique diffère selon les communes. Les hôtels sont implantés essentiellement à Millau, Saint-Affrique. Leur densité est relativement élevée dans les communes au sud-est de Millau et à proximité de ces hauts lieux du tourisme que sont les Gorges du Tarn et de la Dourbie. S'agissant des campings, la densité apparaît relativement élevée au nord de Millau, là aussi près des Gorges du Tarn (Mostuéjouls, Rivièrue-sur-Tarn, Compeyre) ainsi qu'à Millau-même, Saint-Jean-du-Bruel, Nant et Saint-Rome-de-Tarn. Le nombre de lits (mesuré en résidences secondaires par km²) est élevé (plus de 26) dans de nombreuses communes situées principalement aux pourtours du Parc. Il est également important à Millau et Saint-Affrique.

La moyenne gamme s'avère être dominante parmi l'offre hôtelière du territoire : la moitié des hôtels affichent deux étoiles. Une proportion nettement supérieure à celle des autres zones de comparaison, où elle ne dépasse pas 30%. En outre, sur le territoire, 3 hôtels sur 10 relèvent de l'hôtellerie non classée. Seulement 2 sur 10 possèdent trois étoiles ou plus (principalement trois étoiles). À titre de comparaison, les autres territoires ruraux de la région comptent davantage d'hôtels de gamme supérieure. Sur l'ensemble des parcs naturels régionaux du Massif central, la part des hôtels non classés est plus importante.

44% des campings du territoire possèdent 3 à 4 étoiles. Un pourcentage en baisse de 10% sur cinq ans.

Reflet d'une tendance globale, les locations personnelles augmentent fortement, au travers de plateformes internet telles Airbnb ou Abritel.

La qualification de l'hébergement a progressé ces dernières années, avec une tendance à l'augmentation du niveau de gamme des gîtes et chambres d'hôtes. De même, grâce au programme Fond tourisme durable de l'ADEME animé par le Parc, certains hébergements s'engagent dans des investissements pour réduire leur facture énergétique.

Également actif dans le champ des mobilités alternatives (transports collectifs, autopartage, prêt de vélos à assistance électrique, véhicules électriques, vélos à hydrogène, réseau citiz, navettes, la malle postale...), le territoire s'engage avec les EPCI et les offices de tourisme à faire le lien entre mobilités et tourisme.

En 2022, la dynamique touristique a été marquée par le retour des clientèles étrangères (+62% par rapport à 2021) après deux années de faible fréquentation en lien avec la crise sanitaire et le maintien des clientèles françaises (Sources : CRTLO, enquête clientèle 2022).

La clientèle française demeure toutefois majoritaire, représentant deux tiers des nuitées touristiques de l'Occitanie (vs 75% en 2021). Les nationalités présentes sont les Pays-Bas, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Allemagne.

Une fréquentation marquée par la saisonnalité, 50 % entre juin et septembre, avec un pic moindre en décembre, à la période de Noël, marquée par le retour des familles et des jeunes en particulier.

Ce phénomène de concentration dans le temps tend à s'atténuer grâce à des choix politiques forts en faveur de la diversification touristique sur l'aile de saison :

- * le soutien aux événements sportifs en aile de saison (Festival des templiers, la course du viaduc, les 100 km, etc.).
- * l'augmentation de la clientèle de randonneurs par le positionnement sur l'itinérance.
- * le soutien à des filières comme la pêche, le trail, le vélo.

Le territoire du Pôle de nature bénéficie d'une bonne notoriété avec des marqueurs puissants, comme le Viaduc de Millau, Roquefort, le Larzac etc...

2 points particuliers se dégagent dans l'approche clientèle :

- Répondre aux attentes grandissantes des clientèles aux approches plus responsables des activités récréatives
- Avoir une approche inclusive et éducative pour refaire du lien entre sports de nature et culture rurale

Le pôle de pleine nature est actif en communication et mise en marché de l'offre touristique :

Carte touristique du territoire du Parc

Rando Grands Causses (site internet de la randonnée et des activités de pleine nature)

Grands Causses Espace Trail (club trail Occitanie) et Grands Causses Terre de Gravel (site web)

Salon du Trail des Templiers

Salon Roc d'Azur de Fréjus (VTT)

Salon de l'escalade (Grenoble et Villeurbanne)

Salon de la Randonnée

Salon nature aventure

Salon nature des Natural Games

Salon de la Pêche de Clermont-Ferrand

Convention de partenariat entre les offices de tourisme

Club réceptif initié par l'ADAT 12

Place de marché des loisirs et des sites de visites (explore-millau)

Partenariat CSE Michelin, IPAMAC et PNR

Prospection (mirabilia, destination groupes, actions paris (Panthéon)…)

Micro aventure et produits vitrines de l'ensemble des territoires du PNR (ex : la route des gantiers et de la brebis)

Enquête collective sur l'écoute clients

Guide Pêcher en Sud Aveyron

Carte touristique à l'échelle du Parc

Il est important de noter l'activité réceptive de l'office de tourisme de Millau Grands Causses, partenaire privilégié pour la commercialisation. Cet aspect est à consolider.

- Débanaliser la communication touristique et opter pour des messages forts pour susciter des prises de conscience sur la valeur de la biodiversité et des milieux naturels
- Avoir une approche éducative sur l'activité de l'espace rural pour éveiller et réapprendre les codes de la ruralité
- Bannir la communication « folkorisante » basée sur le tout ludique
- Travailler un positionnement écotourisme EXIGENT et être plus exigeant sur les contenus (photos et textes)
- Coordonner les actions de communication et de mise en marché à partir de la stratégie territoriale : s'accorder collectivement avec les OT sur une feuille de route

La stratégie du pôle de nature s'appuie sur :

Le SRADET Région Occitanie

L'IPAMAC

SCOT Grands Causses

LE PCAET

La stratégie du CRTLO

La stratégie de l'ADAT

Elle est complémentaire des démarches stratégiques portées par le PNR comme le Projet Alimentaire de territoire ou le Contrat Local de santé, Grands Site Occitanie ou la Démarche Attractivité.

Et il alimente les stratégies des communautés de communes en matière d'aménagements et de développement touristique et celles des 7 offices de tourisme.

Il bénéficie également de la stratégie de développement touristique du Parc, du GSO Millau Roquefort Sylvanès, le Fonds tourisme durable, le réseau tourisme des Parcs naturels d'Occitanie, le GR736.

Il intervient au sein de la licence professionnelle GDOSL Champollion, il accompagne des porteurs de projets et a tissé des liens avec la filière des sports de nature tout entière. Il est devenu un acteur incontournable et fait aujourd'hui autorité.

FOCUS sur le taux d'activité (étude en cours réalisé par le Pôle de ressources national sports nature, en cours 2023, présentation séminaire 2023)

Même si l'étude n'est pas terminée et les résultats non diffusables, il est cependant intéressant d'en retirer quelques caractéristiques propres au territoire du pôle de pleine nature Grands Causse :

La filière des sports et loisirs de nature est composée de 19,7 % d'associations et 70,5% d'entreprises (tous statuts confondus), contre 40,5% d'associations sur les 17 pôles du Massif central.

Ce qui montre le dynamique économique de la filière en local.

Les métiers sont majoritairement liés à l'encadrement et l'organisation d'événements sur l'ensemble des 17 pôles.

Sur le pôle Grands Causses, la nature de l'emploi est composée de 50 % d'indépendants et microentreprises, 30.4 % en CDD et 26.1 % de bénévoles.

Le public est constitué à part égale d'habitants et de touristes (respectivement 75.9%, 79.6 %), et 51,9 % de scolaires. Ce qui montre une situation très équilibrée entre habitants et touristes.

Les clientèles en croissances :

- Les familles
- Les jeunes de moins de 18 ans (scolaires)
- Le public féminin

En revanche, on note sur le pôle de pleine nature Grands Causses, une saisonnalité plutôt marquée face aux autres territoires, ce qui peut s'expliquer par l'absence de pratiques hivernales, avec au contraire une activité touristique très forte autour de l'eau (nautisme, sports d'eaux vives).

BILAN ET PERSPECTIVES

L'action du Pôle de pleine nature « Grands Causses Lévézou » sur la période précédente s'est fondée sur les principes suivants :

- APPROCHE TERRITORIALE
- PLURIDISCIPLINAIRE
- TOUS PUBLICS
- VALEUR AJOUTEE ECONOMIQUE

Sur la période 2017-2022, les collectivités engagées dans l'action collective du Pôle de pleine nature ont réuni les conditions d'existence d'une destination « XXL » par des aménagements appréhendés d'une façon structurée et cohérente à l'échelle du territoire du pôle. Le diagnostic présenté en première partie de ce document montre le maillage qui s'opéré et a permis un rééquilibrage territorial. De même, par l'action coordonnée et mutualisée, ont émergé une culture, des valeurs et des orientations communes autour du respect de l'environnement, de l'attractivité touristique, et autour de l'identité des « Grands Causses ».

Aujourd'hui, l'infrastructure multi disciplines et tout public est bâti, le territoire et ses acteurs publics, associatifs et entrepreneuriaux ont atteint un niveau de maturité qui permet d'asseoir la filière comme un des secteurs économiques majeurs du territoire.

Cependant, sur le territoire des Grands Causses, des tensions apparaissent dans un contexte global d'évolutions socio-démographique, climatique, énergétique, sociétale et de crise économique. De même les enjeux de la revitalisation rurale, de la résilience au changement climatique et de l'attractivité rendent plus que jamais actuelle la construction d'un territoire solidaire et vertueux.

La pérennité et la durabilité du Pôle de pleine nature dépendent que jamais d'un changement de paradigme : la nature ne se consomme plus et la notion de « terrain de jeux » devient une expression à manipuler avec précaution. C'est pourquoi, le fondement de cette candidature au regard du bilan du PPN précédent, est d'engager l'écosystème touristique, à travers son fer de lance la filière des sports de nature dans les transitions.

Cette mise en œuvre nécessitera une approche territoriale, coopérative, transversale et engagée.

Les orientations du pôle de nature sont :

- Accompagner la résilience de la filière face aux enjeux de l'adaptation au changement climatique : fortes chaleurs, sécheresse, risque d'incendies en particulier, ressources en eau, décarbonation.
- Repenser les pratiques sportives dans leur rôle éducatif, pédagogique, faire de la cause environnementale un enjeu majeur, et dans leur rôle social pour favoriser l'inclusion et les loisirs sportifs pour tous.

- Construire un discours commun de sensibilisation pour faire changer les pratiques et inciter à la «pro biodiversité » à travers de la communication innovante.
- Faire évoluer le modèle économique territorial, favoriser les synergies, coopérations et mutualisations entre les acteurs publics et privés.
- Accompagner les acteurs dans les nouvelles thématiques : sports de nature, santé et alimentation.
- Asseoir les offres emblématiques et spécifiques pour en renforcer la valeur ajoutée économique, le maintien des emplois, l'investissement et la compétitivité : trail, vélo, nautisme, grimpe.
- Amplifier les nouvelles tendances : expérientielles, numériques, pour renforcer le lien sports de nature et culture

Pour conclure, le territoire des Grands Causses souhaite affirmer la place des sports de nature comme facteur d'attractivité du territoire par un tourisme sportif de proximité et dans une démarche de tourisme durable tant en matière de fréquentation des sites qu'en matière de création d'une économie territoriale de proximité.

Il souhaite maintenir et renforcer ses investissements en infrastructures et aménagement tout en rationalisant les lieux et sites d'implantation, les modes de gestion, et développer des partenariats publics-privés, pour construire de manière pérenne l'autonomie de la filière.

Stratégie et programme d'actions à 3 ans :

A l'issue des deux premiers programmes Pôle de Pleine nature Massif central le territoire a pu construire et engager une démarche partenariale de développement des Activités de Pleine Nature sur différentes pratiques, en couvrant l'ensemble du périmètre et adaptés aux clientèles sportives comme familiales. De nombreux équipements et aménagements ont été réalisés, portés par différents maîtres d'ouvrage et fédérés autour du portage par le Pnr des Grands Causses, des démarches collectives ont également été engagés pour aboutir à des projets communs associant collectivités, associations et prestataires. L'enjeu de cette nouvelle candidature est aujourd'hui de pérenniser et d'autonomiser cet écosystème « activité de pleine nature » sur le territoire.

En ce sens la stratégie du Territoire pour cette candidature à l'Appel à Projet Pôle de Pleine Nature s'articule autour de 3 défis :

- **Poursuivre** le développement de l'offre existante sur le territoire en réalisant les aménagements et les équipements qui restent nécessaires pour développer certaines pratiques et équilibrer les activités sur l'ensemble du territoire ;
- **Consolider** les activités et pratiques existantes en accompagnement les prestataires et les collectivités dans la nécessaire adaptation des activités de pleine nature aux transition énergétiques, écologiques et sociales
- **Pérenniser** la démarche Pôle de Nature à l'échelle du territoire en construisant les bases d'un modèle économique et de gouvernance durable associant l'ensemble des acteurs

GRANDS CAUSSES, TERRE DE SPORTS ET LOISIRS DE NATURE

Un pôle de pleine nature engagé et militant pour UNE transition sociétale, écologique et environnementale

I - GRANDS CAUSSES, UN PÔLE DE PLEINE NATURE ENGAGÉ DANS LES TRANSITIONS

Le territoire d'accueil du Pôle de pleine nature dans son ensemble possède un potentiel touristique et récréatif d'exception.

De part la variété et les caractéristiques de ses milieux (naturels, agricoles et forestiers), de par l'importance de son réseau de sentiers et de sites touristiques reconnus, il constitue un espace privilégié pour les activités sportives et de loisirs, tous niveaux de pratique confondus.

Cependant, le risque d'une trop grande affluence sur certains secteurs (ex. corniches, rougiers, rivières Tarn et Dourbie), la pratique anarchique d'activités, l'incompatibilité entre les périodes de pratiques et les phases biologiques des espèces revêtent des impacts potentiels sur la conservation des habitats et des espèces remarquables.

Les espaces de pratique sont, du reste, également exploités par d'autres activités humaines et, en premier lieu, par l'agriculture, pilier économique du territoire. Par conséquent, il est essentiel de favoriser la cohabitation entre les divers acteurs de l'économie du territoire.

Aussi, les actions conduites avec les partenaires et les collectivités du Pôle de pleine nature ont permis d'évaluer les risques d'impact et d'anticiper les conflits d'usage.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, chef de file du Pôle de pleine nature, référent en la matière, accompagne les services de l'État et les porteurs d'événements dans l'élaboration de manifestations de pleine nature (sélection des sites, analyses des tracés, prise en compte des périodes de nidification, accompagnement pour l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000...). Cette démarche d'approche environnementale est intégrée dès l'élaboration de l'événement ou du projet d'aménagement (et aussi lors du processus réglementaire).

Aussi, la mise en œuvre d'outils adaptés permet de répondre aux différentes situations : prise d'arrêtés, aménagements spécifiques, conventionnement avec des propriétaires.

De plus, dans un contexte de recherche permanente d'activités nouvelles et de parcours de pratiques inédits, et face au développement sans réelle régulation de sites participatifs numériques, il apparaît au fil des ans que l'utilisation de l'espace naturel, forestier et agricole est, en quelque sorte, illimitée.

Face à l'engouement de ces pratiques, il est constaté une tendance à l'érosion de l'image perçue par la population locale des flux de pratiquants, notamment en lien avec l'explosion des événements sportifs, aujourd'hui considérés comme une réelle économie sur le pôle de pleine nature. Plusieurs phénomènes peuvent l'expliquer : des tensions relatives à des enjeux fonciers, de maintien des parcours, de voisinage mais aussi l'observation de phénomènes de concentration de véhicules et de personnes en période d'affluence.

Cet accroissement d'activités peut poser aujourd'hui des problématiques quant à la gestion des flux, la gestion des déchets et de la ressource en eau en période de pic de fréquentation.

C'est pourquoi le développement touristique lié à la pratiques des sports de nature doit s'inscrire dans des démarches transversales, plus que jamais, en appliquant des solutions concrètes pour atténuer les externalités négatives, les impacts potentiels, en travaillant de concert avec les acteurs de la gestion des milieux, de la transition énergétique et l'économie circulaire, des mobilité alternatives. C'est dans ce sens que cette candidature est construite.

1/ Une filière engagée dans la protection des milieux et de la biodiversité

Il existe sur le pôle de pleine nature, notamment grâce à l'action du Parc, une culture de la concertation entre les acteurs du territoire, usagers des sites et collectivités locales qui se conjugue à une approche de médiation qui favorise l'intelligence collective et la compréhension mutuelles des enjeux. Cette approche se doit, pour rester efficiente, d'être actualisée et renouvelée.

Les événements et les activités de loisirs créés ou accueillis sur le pôle de pleine nature doivent se dérouler en adéquation avec les enjeux environnementaux, tant pour le respect des sites naturels qui les rendent possibles que pour leur rejaillissement sur l'image du territoire.

L'enjeu de protection des sites naturels accueillant des activités sportives et de loisirs doit être partagé par le plus large public, tant au moyen de supports matériels que d'outils numériques. Cette dynamique de sensibilisation doit passer également par une pédagogie répétée auprès des clubs et des organisateurs d'événements, ainsi que par une diffusion des enjeux environnementaux auprès des habitants et du tissu d'acteurs locaux, à travers des personnes ou structures-relais. La capacité de la filière des sports de nature à adopter des pratiques vertueuses et un travail d'évaluation de leur impact peuvent, conjugués ensemble, aboutir à une démarche exemplaire en matière de manifestations sportives et de prestations touristiques.

Aujourd'hui, la médiation et la pédagogie devra s'étendre davantage aux usagers, par exemple à travers une traduction spatiale, cartographiée, des sites naturels et viviers de biodiversité les plus fragiles.

Actions

- Poursuivre les actions visant à l'adéquation des événements et des projets avec les enjeux de la biodiversité supports et les valoriser au titre de leurs bonnes pratiques
- Favoriser le recueil et l'exploitation de données pour quantifier et qualifier la fréquentation sur les sites majeurs et son impact sur l'environnement (milieux fragiles, biodiversité). L'usage d'Outdoor est exploré avec le réseau de PPN.
- Expérimenter de nouveaux outils et pratiques de médiation et mener des actions fortes de communication lors de manifestations sportives de pleine nature
- Développer la marque « Valeurs du Parc », soutenir les démarches écoresponsables et le développement d'offres support à la redécouverte de la ruralité et à la reconnexion avec la nature.

- Faire monter en compétences les éducateurs et accompagnateur sportifs sur les questions d'environnement et de patrimoine
- Eviter les impacts environnementaux et organiser des actions de compensation

2/ Une filière engagée dans la transition écologique, énergétique, et l'économie circulaire sur le territoire

Aujourd'hui, la filière des sports et loisirs de nature est inscrite dans l'ADN du territoire. Ils constituent une filière économique à part entière.

On constate cependant une érosion dans leur perception par une partie de la population mais également une plus forte sensibilité écologique de la part des pratiquants.

Plusieurs facteurs l'expliquent :

- l'arrivée de nouvelles populations, moins sensibles à la culture de ces activités, moins enclin à partager leur foncier pour d'autres usages, et parfois des agriculteurs soucieux du respect des parcours.
- Une tendance à la recherche du moindre impact.

Si, les acteurs locaux, collectivement, ne s'emparent pas de ces nouveaux enjeux, le risque est grand de voir se multiplier des fermetures de sites, de chemins.

Au même titre, la tendance risque de devenir moins porteuse pour les événements sportifs à très forte fréquentation.

Actions

- Gérer collectivement les problématiques de terrain (chemins, foncier, biodiversité),
- Traiter ensemble les enjeux de territoire (attractivité, mobilité...), accompagner les organisateurs d'évènements dans la prise en compte des enjeux de développement durable : gestion des (bio)déchets, du plastique (vaisselle, verres...), de la restauration, de l'eau, de la biodiversité, de l'énergie, des transports...
- Mutualiser des équipements et du matériel, expérimenter des nouveaux modèles d'usages et d'approvisionnement des ressources (déchets, eau, énergie).
- Créer un réseau : animations thématiques, formations, groupement de commande, mutualisation d'investissements pour favoriser le partage de matériel...
- Etre exemplaire lors de l'organisation de manifestations sportives, culturelles ou autre; notamment sur le sujet de la gestion des (bio)déchets, du plastique (vaisselle, verres...), de la restauration, de l'eau.

II – GRANDS CAUSSES, TERRE D'ATTRACTIVITÉ ET DE RAYONNEMENT POUR LES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE

Parmi les ressources emblématiques du territoire des Grands Causses, figure au premier plan les secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, grâce en particulier à la filière de l'AOP Roquefort.

Le secteur du tourisme et des loisirs, sous toutes ses facettes, trône également parmi les secteurs phares du territoire s'appuyant sur des ressources indélocalisables et à valoriser, comme le patrimoine et le paysage et des entreprises dynamique. La filière spécifique des sports et des loisirs de pleine nature s'est imposée comme locomotive du tourisme local.

Même si les sports de nature restent très saisonniers, elle est aujourd'hui indispensable à l'attractivité territoriale, par sa capacité à produire des richesses, à dynamiser le tissu associatif et entrepreneurial et à concourir à un cadre de vie favorable.

Toutefois, la valeur ajoutée du tourisme dans l'économie territoriale peut être accrue. Une marge de développement existe, conditionnée par un développement et une qualification de l'offre touristique et une meilleure gouvernance des acteurs. Il règne encore une approche encore trop individualiste et concurrentielle ralentissent la performance économique de la filière, de même qu'une attitude parfois attentiste et souvent dépendante des financements publics.

L'avenir à moyen terme de la filière est soumis à plusieurs contraintes, et dépendra à la fois de sa capacité à s'adapter aux évolutions climatiques et aux priorités écologiques, qui nécessiteront parfois un réajustement pour un « mieux tourisme » au détriment d'un « plus tourisme », mais également de sa capacité à construire des nouveaux modèles économiques pour mutualiser des ressources et des méthodes, innover dans le champ des services.

Ces nouvelles exigences impliquent de nouvelles responsabilités autant pour les élus du Pôle de pleine que pour les acteurs socio-économiques de la filière pour chercher à réduire les externalités négatives notamment celles liées au transport.

1/ Maintenir la dynamique d'aménagements dans un souci d'équilibre, d'inclusion et de qualité

Valoriser la vocation et l'image du territoire comme destination privilégiée pour les sports de pleine nature nécessite de maintenir les aménagements et de les adapter aux attentes évolutives des pratiquants.

Par-delà l'entretien soutenu des équipements, il convient de développer des nouvelles pratiques émergentes et compatibles avec les enjeux du territoire.

Plus spécialement la formule de l'itinérance, de plus en plus prisée par les randonneurs, doit être renforcée et organisée via

l'émergence de nouveaux services et sa promotion au sein de l'offre touristique de loisirs.

Une bonne répartition géographique des services touristiques et des aménagements sportifs et de loisirs de nature vise aussi bien à l'attractivité du territoire qu'à l'exercice d'une solidarité auprès des habitants.

Aussi, le maillage territorial du pôle de pleine nature devra accorder une vive attention au raffermissement du lien social, à la proximité et à l'accessibilité pour tous des sports de nature.

Actions

- Définir des schémas d'aménagements par zone de pratiques, site et activité pour fluidifier les flux
- Poursuivre la mise en accessibilité des sites, la signalétique, l'accueil et l'information
- Valoriser l'ensemble des territoires et des publics, adapter les sites et les prestations par type d'usages, de cibles
- Favoriser des solutions innovantes et itinérantes pour favoriser la pratique
- Soutenir les formations en lien avec les sports de nature pour maintenir et attirer la génération Z.
- Innover dans le développement de nouvelles pratiques en lien avec les enjeux de la transition

2/ S'affirmer comme destination performante et attractive pour les sports de pleine nature par une meilleure organisation et gouvernance

Ce choix de positionnement impose la mise en place d'une stratégie d'ensemble pour accueillir les pratiquants et pour drainer une clientèle toujours plus large. La randonnée et l'itinérance, activités emblématiques et qui maillent l'intégralité du territoire, doivent faire l'objet d'une valorisation qui trouve sa traduction, sur le terrain, dans la sensibilisation et l'implication de toutes les communes et communautés de communes.

L'accroissement du chiffre d'affaires généré par la filière des sports de pleine nature suppose de consolider celle-ci en termes de professionnalisation, de formation et d'emploi, mais aussi de la moderniser sans cesse par l'intention d'une offre en phase avec la quête d'immersion, d'aventure et de nouveauté à laquelle aspirent le pratiquant au cœur du territoire.

Conduire un développement qui s'appuie sur la mobilisation des énergies

L'accroissement du chiffre d'affaires généré par la filière des sports de pleine nature suppose de consolider celle-ci en termes de formation et d'emploi, mais aussi de la moderniser sans cesse par l'invention d'une offre en phase avec la quête d'immersion, d'aventure et de nouveauté à laquelle aspirent le pratiquant au cœur du territoire.

Actions

- Créer un réseau d'acteurs collaboratif et territorial du tourisme sportif et porter une stratégie ambitieuse collective de gestion-promotion
- Susciter et organiser la mutualisation entre les petits opérateurs économiques : soutenir les projets d'entreprise en phase avec les valeurs du territoire et favoriser les initiatives public-privé
- Mettre en place des stratégies collectives d'aide aux porteurs de projets
- Favoriser le développement de nouvelles pratiques en lien avec les enjeux de la transition
- Déployer une stratégie de communication et de commercialisation ambitieuse avec l'ensemble de l'écosystème touristique.
- Favoriser l'emploi et la formation des acteurs économiques de la filière.

3/ Intégrer, dans les sports de nature, les dimensions sociale, sport-santé, bien-être, éducation à l'environnement et à la qualité alimentaire

Par la démocratisation de l'accès aux loisirs sportifs de nature, l'initiation dès l'enfance, l'adoption de comportements écoresponsables, la mise en lien avec la santé physique, la quête de bien-être et l'exigence d'une alimentation saine : le développement des sports de pleine nature doit s'inscrire dans une approche solidaire et vertueuse, partagée et innovante, en harmonie avec le projet du territoire qui constitue leur écrin.

Actions

- Affermir la cohésion sociale et le bien-être collectif par l'accès de tous aux activités de pleine nature, en renforçant l'accessibilité des pratiques aux publics scolaires, aux PMR et à tous publics
- Favoriser les liens avec le tissu associatif sportif
- Renforcer les liens sports de nature - santé et sports de nature alimentation locale, le bien-manger et le bien-être
- Favoriser le développement et la mutualisation des équipements sportifs et notamment en faveurs des personnes en situation de handicap
- Stimuler les rencontres entre filières innovantes, l'offre de produits
- Valoriser l'ensemble des territoires et des publics en adaptant les sites, les prestations et les messages
- Développer de nouvelles pratiques sportives et de loisirs selon des approches originales, artistiques, culturelles, sensorielles, promouvoir le « Slow tourisme »

Feuille de route (programme d'actions prévisionnel et non exhaustif)

Poursuivre la stratégie d'aménagement	Actions	Maîtres d'ouvrage	Partenaires	commentaires	Coûts prév.	Plan de financement	calendrier
	Grands causses terre de gravel	Epc du Parc Syndicat mixte du parc	associations, entreprises, événements agences départementales du tourisme	Développer de nouveaux parcours, créer des parcours famille, développer une offre backpacking, communiquer	100 000 €	FEDER/leader Région Occitanie Départements (agences départementales) EPCI Parc	2023-2026
	Grands Causses trail	Epc du Parc et Syndicat mixte du Parc	associations, entreprises, événements	Requalifier des parcours Développer une offre de stages trail Communiquer	60 000 €	FEDER/Leader Région Occitanie Département Aveyron EPCI parc	2023-2026
	Grands Causses terre de vélo V85	Epc du Parc et Syndicat mixte du Parc	EPCI Départements	Travaux	/	Feder/leader Région Départements epci	2023-2026
	Grands Causses, terre de nautisme	Communes, EPCI Petr du Lévezou CC du Saint Africain, Roquefort, sept vallons Schéma d'aménagement de Mostuéjouls	EDF DDT Grand site de France (pour Mostuéjouls) Petr du Lévezou Communauté de communes Millau Grands Causses	Réhabilitation du lac d'Arvieu Réhabilitation du site de la Gravière Communes de Mostuéjouls et Communauté de communes Millau Grands Causses	/	FEDER/leader Région Occitanie Département de l'Aveyron Communautés de communes PETR et Parc	2024-2025-2026
Axe 2 Renforcer et consolider	Mettre en œuvre une politique de communication et de mise en marché	Pôle de nature (SMParc)	Offices de tourisme (dont celui de Millau avec l'immatriculation commerciale) Des agences réceptives locales	Renforcer le volet promotionnel et commercial du pôle de nature	80 000 €	Leader/FEDER Région Occitanie Offices de tourisme Syndicat mixte du Parc	2024-2025-2026
	Sports de nature et culture	Syndicat mixte du Parc	Associations Acteurs culturels Offices de tourisme	/	100 000 €	Leader/FEDER Région Occitanie Offices de tourisme Syndicat mixte du Parc	2023-2026
	Sports de nature et santé/prévention	Syndicat mixte du Parc / Contrat Local Santé	Acteurs de la santé Organisateurs d'événements	/	40 000 €	Leader/FEDER Région Occitanie Syndicat mixte du Parc	2024-2025
	Sports de nature, transition mobilité et éco circulaire	Syndicat mixte du Parc Organisateurs d'événements	Offices de tourisme, Cci, Association Causses Compost, SYDOM, réseau d'entreprises	Conseil, mutualisation mise en réseau, AMO	180 000 €	Leader/FEDER Région Occitanie EPCI Sydom Syndicat mixte du Parc	2024-206
Axe 3 Autonomiser la filière		Offices de tourisme Epci Associations Entreprises	Créer la structure de portage	152 026 €	ANCT Massif central Leader Syndicat mixte du Parc	2023 – 2024 - 2025	

- Moyens déployés pour mettre en œuvre la stratégie : animation, ingénierie

Ingénierie du Syndicat mixte du Parc ; chargée de mission tourisme durable, chargé de mission randonnée, chargée de mission mobilité, chargé de mission économie circulaire, chargée de mission faune, flore, biodiversité, service comptabilité, SIG etc.

Recrutement d'un chargé de mission contractuel sur 3 ans dédié à la mise en œuvre de la stratégie et dont la mission sera de construire le modèle d'autonomisation du modèle économique de l'action commune de la filière

Ingénierie des communautés de communes

Animateurs des Offices de tourisme

Infrastructures du Parc, serveur, bâtiment, poste de travail

3- Axes (3 à minima) qui feront l'objet d'un travail spécifique dans le cadre de la stratégie

Ces axes renvoient aux nouvelles orientations à prendre en compte ou à approfondir ; voir page 3.

Il n'est pas attendu que chaque candidature traite de manière exhaustive l'ensemble de ces orientations ; chaque territoire privilégiera les orientations adaptées à ses spécificités, à ses enjeux, à ses objectifs. Pour chaque axe de travail, seront précisés : les objectifs et les résultats attendus, les moyens mobilisés en ingénierie, le partenariat visé, des éléments d'évaluation permettant d'apprécier la réussite de la démarche.

A noter que cette partie constituera un volet majeur dans le processus de sélection des candidatures.

Espace à adapter selon besoins / 5

Orientation : Pôle de nature et exemplarité environnementale, compatibilité des usages et gestion des flux
cf. CONSOLIDER

Action : Construire un programme collectif en vue d'asseoir et de sécuriser les événements sportifs dans la transition

Enjeu : Les événements et les activités de loisirs créés ou accueillis sur le territoire doivent se dérouler en adéquation avec les enjeux environnementaux de celui-ci, tant pour le respect des sites naturels qui les rendent possibles que pour leur rejaillissement sur l'image du territoire. Leur capacité à adopter des pratiques vertueuses et un travail d'évaluation de leur impact peuvent, conjugués ensemble, aboutir à une démarche exemplaire en matière de manifestations sportives et culturelles.

Les étapes à mettre en œuvre :

- *Dégager une stratégie commune et définir des actions autour des objectifs suivants :
- *Montrer la valeur ajoutée de la filière à travers un argumentaire (s'appuyer notamment sur des données économiques).
- *Gérer collectivement les problématiques de terrain (chemins, foncier, biodiversité)
- *Traiter ensemble les enjeux de territoire (attractivité, saisonnalité, transports et mobilité...)
- *Mutualiser des équipements et du matériel
- *Atténuer l'impact environnemental

Des groupes de travail seront à animer autour de 3 thèmes :

Thème 1 : Evénements sportifs et gestion foncière : il s'agit de montrer les enjeux de la maîtrise foncière des traces

*Identifier la nature du foncier (des outils à mobiliser, geotrek), rappeler la législation applicable, gérer les contractualisations avec les propriétaires fonciers, gérer la relation avec les élus et les propriétaires.

Résultats attendus :

Un process commun, rédaction d'un pas à pas

Un réseau de veille et d'information et un partage des ressources

Gestion et évaluation de la fréquentation et exploitation des données et des impacts

Une stratégie de communication responsable

1 groupe de travail référent

Thème 2 : Evénements sportifs et attractivité : Il s'agit d'aborder les événements sportifs dans leur dimension patrimoniale, culturelle, sociale et économique.

*diffuser les valeurs des sports de nature, support de l'éducation à l'environnement

* démocratiser et rendre accessible les sports pour tous

* intégrer et valoriser les retombées médiatiques et touristiques

Développer des supports de valorisation de la filière pour communiquer la valeur d'attractivité territoriale qu'elle comporte : magazine, argumentaire, expositions

Thème 3 : Evénements sportifs et responsabilité environnementale : Il s'agit de systématiser, renforcer et faire de la responsabilité environnementale un axe fort dans l'organisation des événements et sortir du greenwashing.

* accompagner la résilience au changement climatique et aux évolutions environnementales

Adapter les pratiques aux évolutions climatiques : ressources en eau, fortes chaleurs, risques d'incendies

Veiller à l'empreinte carbone des événements et agir pour une mobilité alternative (navette, covoiturage, partenariat plateforme région, partenariat sncf, lio, etc...).

Mener des campagnes d'information et de sensibilisation pendant les événements (nudge, expos, conférence, intervention d'artistes).

Modéliser l'évaluation à partir des outils existants : geotrek, outdoorvision

Investir et mutualiser des équipements pour gestion des déchets (tri, récupérateur de mégots), fontaine à eau, etc.

Moyens et partenariats mobilisés :

Direction et équipe du Parc
Animateur du Pôle de pleine nature
1 groupe de référents parmi les entreprises organisateurs d'événements
Les associations locales : bénévoles
Les offices de tourisme
Les associations intervenantes sur les écoévenements
Des partenariats à construire avec le CREPS, l'ADEME,etc.

Indicateurs de réalisation :

Nombres d'événements mobilisés, baisse du poids de déchets levés, nombre de dispositifs de mobilités alternatives, nombres de personnes impactés, Communication mise en place, retour partenaires etc.

Nouvelle orientation : Pôle de nature et autonomie

CF. PERENISER

Action : Conduire une réflexion autour d'un changement de modèle économique et d'organisation de la filière

L'enjeu à travers cette action est de construire les bases d'un modèle économique et de gouvernance durable associant l'ensemble des acteurs.

La filière des sports de nature sur le territoire du Pôle de nature, comme cela a été présenté dans le diagnostic est une filière économique à part entière sur le territoire.

Comme le montrent les premiers résultats de l'étude du taux d'activité, l'offre de produits, de prestations, d'événements sont portés par la sphère publique, associative et entrepreneuriale.

Les sports de nature, comme les autres secteurs économiques, sont impactés par les évolutions réglementaire, environnementale et sociétale. Très dépendante de la puissance publique, la filière va devoir muter vers de nouveaux modèles économiques et de gouvernance. De même, l'offre devra s'adapter tout en s'inscrivant dans le projet de territoire et répondre aux attentes des nouveaux usages.

Le secteur socio-économique de la filière reste précaire, forte saisonnalité, des petites voire très petites entreprises, beaucoup de bénévoles. Elle a besoin d'être accompagnée et sécurisée. Les dirigeants sont très en demande vis-à-vis des collectivités locales, autant dans le secteur associatif que marchand.

Pour se préparer aux évolutions, la filière avec le territoire devra :

- * diversifier ses ressources
- * mixer entre ses besoins individuels et l'intérêt collectif et général en lien avec la stratégie du territoire
- * optimiser les sources de financements publiques et investissements privés
- * mettre en cohérence l'offre du territoire et la demande et mettre en synergie les acteurs de la filière
- * sécuriser et mieux gérer des coûts d'investissements voire de fonctionnement (équipements, matériel, ressources humaines) par la mutualisation des coûts et des ressources.
- * innover par des approches transversales des problématiques sur des secteurs en émergences : sports de nature et santé, sports de nature et éco responsabilité

Etc...

Le déroulement de l'action :

Réunir les acteurs de la filière et réunir un groupe projet

Mieux caractériser la filière dans un souci de représentation

Définir collectivement les besoins par les échanges, réflexions et apport d'expertises extérieures pour mieux détecter les évolutions du secteur

Organiser les travaux et proposer un modèle d'organisation

Développer des supports d'animation et de communication

Partager les enjeux entre population locale, institutions, entreprises, associations

Préciser le rôle des partenaires

Définir un calendrier de travail pour opération à la transformation du modèle économique et d'organisation

Mettre en œuvre le nouveau modèle d'organisation et le faire vivre

Moyens et partenariats mobilisés :

Direction et équipe du Parc :

Animateur du Pôle de pleine nature

Les entreprises d'encadrement et d'événements, les équipementiers, les fabricants de matériels etc.

Les associations locales : bénévoles

Des partenariats à construire avec le CREPS, les EPCI, les offices de tourisme.

Indicateurs d'évaluation :

Création d'une structure autonome type SCIC ou autre à définir

Nouvelle orientation : Pôle de nature et culture – habitants, touristes

cf. CONSOLIDER

Action : Créer un événement qui mixe culture et nature / expérimentation

L'enjeu à travers cette action est d'inviter la sphère artistique à interroger les sports de nature et leurs liens avec la culture locale et en portant un regard sur la biodiversité, les paysages, l'agriculture, etc. Ces créations seront nourries par des productions d'habitants, le temps d'une halte, invités à porter leur regard sur un objet patrimonial, un paysage, un personnage, et de le restituer par un texte, un croquis, une photo, une vidéo, un enregistrement.

L'ensemble ferait l'objet d'une valorisation à travers une exposition, un carnet de voyage, pour restituer le regard croisé des habitants et des touristes porté sur l'expérience vécue.

Objectifs :

Sensibiliser à la pratique d'une activité physique

Démocratiser les sports de pleine nature

Dynamiser le réseau d'acteurs du tourisme à l'échelle locale autour de la pleine nature et le patrimoine

Valoriser et interpréter le patrimoine du territoire par avec de nouveaux regards

Intégrer un volet « participation citoyenne » au projet

Moyens et partenariats mobilisés :

Direction et équipe du Parc

Animateur du Pôle de pleine nature

Les associations (adultes et enfants)

Un collectif d'artistes

Les offices de tourisme

4- Plan de financement

Situation vis-à-vis de la TVA :

- Porteur assujetti en totalité ou partiellement à la TVA. Dans ce cas, le taux de subvention s'appliquera sur le montant HT des dépenses.
- Porteur non assujetti à la TVA. Dans ce cas, le taux de subvention s'appliquera sur le montant TTC des dépenses.

Dépenses

Ressources

Postes principaux de dépenses (*)	Montants en Euros	Origine	Montants en Euros	% par rapport au coût total
Animation (Frais de personnel et de structures)	152 026	FNADT	63851	%
		Autres fonds publics LEADER	57770	
		Autofinancement	30405	
TOTAL		TOTAL	152026	

OBLIGATIONS ET ATTESTATIONS

Je soussigné-e **Richard Fiol**, en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), soumets le projet décrit dans le présent formulaire au titre de l'appel à projets « Pôle de pleine nature » 2023 - Saison 2.

J'atteste sur l'honneur (cases à cocher de façon manuscrite):

- L'exactitude des renseignements que j'ai indiqués dans ce présent formulaire et les éventuelles annexes associées
- La régularité de la situation légale, administrative, sociale, fiscale, comptable et environnementale du maître d'ouvrage
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,
- N'être affecté par aucun conflit d'intérêts dans le cadre de la présente demande
- Avoir pris les dispositions nécessaires pour sensibiliser les membres de ma structure au conflit d'intérêt
- Avoir pris les dispositions pour que toute personne, élus, technicien, actionnaire etc., susceptible d'être en conflit d'intérêt dans le cadre de cette opération se déclare comme telle et soit écartée des commissions d'appel d'offre ou de toute instance amenée à attribuer une prestation ou un financement en lien avec cet intérêt particulier.
- Ne pas avoir consenti, recherché, cherché à obtenir, ou accepté, d'avantage financier ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée à la présente demande de subvention
- Que l'opération faisant l'objet de la présente demande n'a subi aucun commencement d'exécution avant la date de dépôt de la candidature.

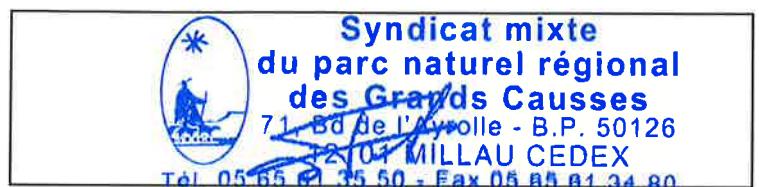
Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer la non sélection du projet.

La signature engage le bénéficiaire sur le contenu du présent formulaire et de l'intégralité des documents complémentaires associés.

Fait à Millau le 11/07/2023

Cachet et signature du porteur de projet (représentant légal ou délégué)

Nom et Fonction du signataire : **Richard Fiol, Président**



ori27

Résumé du projet en quelques lignes

A l'issue des deux premiers programmes Pôle de Pleine nature Massif central le territoire a pu construire et engager une démarche partenariale de développement des Activités de Pleine Nature sur différentes pratiques, en couvrant l'ensemble du périmètre et adaptés aux clientèles sportives comme familiales. De nombreux équipements et aménagements ont été réalisés, portés par différents maîtres d'ouvrage et fédérés autour du portage par le Pnr des Grands Causses, des démarches collectives ont également été engagés pour aboutir à des projets communs associant collectivités, associations et prestataires. L'enjeu de cette nouvelle candidature est aujourd'hui de pérenniser et d'autonomiser cet écosystème « activité de pleine nature » sur le territoire.

En ce sens la stratégie du Territoire pour cette candidature à l'Appel à Projet Pôle de Pleine Nature s'articule autour de 3 défis :

- Poursuivre le développement de l'offre existante sur le territoire en réalisant les aménagements et les équipements qui restent nécessaires pour développer certaines pratiques et équilibrer les activités sur l'ensemble du territoire ;
- Consolider les activités et pratiques existantes en accompagnement les prestataires et les collectivités dans la nécessaire adaptation des activités de pleine nature aux transition énergétiques, écologiques et sociales
- Pérenniser la démarche Pôle de Nature à l'échelle du territoire en construisant les bases d'un modèle économique et de gouvernance durable associant l'ensemble des acteurs

Documents à joindre :

- lettre d'intention formalisant l'engagement de la structure chef de file ; courrier d'engagement des communautés de communes concernées si le territoire de projet associe plusieurs communautés de communes (parcs naturels, Pays/PETR).
- Délibération
- des documents techniques synthétiques pourront être transmis en complément (cartes, schémas, tableaux, diaporamas uniquement) permettant d'argumenter l'intérêt du projet.

Règles et modalités de l'appel à projets

1- Territoires éligibles

La taille minimale du territoire exigée est celle de la communauté de communes ; territoires éligibles : communauté de communes, parcs naturels, Pays/PETR, communauté d'agglomération, territoire issu de regroupement de collectivités locales (syndicat, ...). Les bénéficiaires peuvent être des collectivités locales ou leur groupement. La structure chef de file devra disposer de toute la légitimité nécessaire pour animer et porter la stratégie touristique visée. Lors de l'instruction, dans le cas de candidatures intéressantes visant des territoires contigus, des demandes de regroupement pourront être formulées par le partenariat Massif central.

2- Durée du projet

La durée du projet est de 3 ans

3- Engagement des territoires-lauréats

- Organisation d'au moins un comité de pilotage par an associant les cofinanceurs Massif central.

Lors de ce comité de pilotage, il est attendu une présentation actualisée de la démarche mise en œuvre.

- Engagement à participer à la mise en réseau Massif central.

Afin de développer une culture partagée, échanger entre pôles, se former et se « co-former » (partage de méthodes de travail, de bonnes pratiques, ...), réfléchir à la mise en place d'actions partenariales, une mise en réseau est organisée afin de favoriser une mutualisation à l'échelle du Massif central ; prévoir à cet effet 4 jours par an.

- Engagement à consacrer 1 à 2 jours à des actions de communication et de diffusion d'expériences dans le Massif central.
- Engagement à évaluer le projet (approches quantitative et qualitative) au travers de différents indicateurs relatifs aux objectifs poursuivis et permettant un suivi régulier du projet.
- Rédaction d'un rapport d'activité annuel présentant le travail réalisé et l'état d'avancement du projet.
- Mise en place d'une communication active autour du projet :
 - Au lancement du projet, rédaction d'un texte synthétique présentant le projet publiable sur le site internet « massif-central.eu ».
 - Réalisation de capsules vidéo, au lancement et à la clôture du projet ; des capsules supplémentaires pourront également être proposées lors des étapes-clé du projet.
 - Communication dans la presse locale et sur les réseaux sociaux.

4- Soutien financier

Dépenses éligibles : frais de personnel liés à l'animation du pôle sur la base d'un ETP.

L'assiette éligible porte sur 60% d'un ETP, intégrant le salaire et les coûts indirects. Les frais de mission ne sont pas éligibles. Une seule structure est éligible par pôle. Taux d'aide : 70%.

Pour prendre en compte le cas de temps partiel, une dérogation pourra être accordée - sous réserve de l'appréciation du projet - par rapport à la base d'un ETP qui pourra être ramené à 0,8 ETP minimum, et devra correspondre à la quotité de travail de la personne en charge de l'animation exclusivement dédiée au projet (soit un seul animateur, dédié au projet). Exemples : 0,8 ETP éligible si la personne travaille à temps partiel à 80% et 0,9 ETP éligible si la personne travaille à temps partiel à 90%.

Aide plafonnée à 79 603 € pour 3 ans

A noter que les dépenses de personnel relevant d'agents de la fonction publique territoriale ne sont pas éligibles à cette aide.

En complément de cette aide de l'Etat finançant l'animation du pôle, des crédits pourront être mobilisés, sous réserve des modalités d'intervention de chaque financeur, pour la réalisation du plan d'actions : crédits des Conseils Régionaux et Départementaux, crédits relevant du programme opérationnel FEDER Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 et de sa priorité 7 Massif central, crédits d'EDF Hydro.

5- Critères d'appréciation des candidatures

Le processus de sélection des candidatures intégrera prioritairement les critères d'appréciation suivants :

- démarche engagée en matière de transition écologique et touristique
- qualité et périmètre du partenariat ; avec une attention particulière visant les habitants, acteurs locaux (associations notamment) et les partenaires économiques (entreprises, prestataires, ...).
- modalités de gouvernance en adéquation avec la stratégie à mettre en place et les objectifs visés.
- ingénierie mobilisable au-delà de l'agent en charge de l'animation du pôle de pleine nature (ingénierie mobilisable au niveau des partenaires proches du chef de file).
- degré d'ambition de la stratégie visée (Cf. 2- Stratégie) ; pour les territoires « pôles de nature » durant la précédente période de programmation, plus value de la stratégie visée par rapport à la période précédente, approche novatrice, nouvelles actions...
- capacité à réaliser le programme d'actions présenté (identification des maîtres d'ouvrage, des modalités de financement, ...)
- degré d'ambition des axes approfondis via un travail spécifique dans le cadre de la stratégie (Cf. 3- Axes qui feront l'objet d'un travail spécifique dans le cadre de la stratégie).

6- Calendrier

Lancement de l'appel à projets : mi-mai

Date de réception des candidatures : 13 juillet - 12 heures

Comité de programmation : octobre

Sous réserve de disponibilités budgétaires, il est envisagé de lancer un nouvel appel à projets « pôles de pleine nature » en 2026.

7- Déroulement de la procédure

La procédure comprend les phases suivantes :

- Une phase de dépôt de la candidature ;
- Une phase de présélection ;
- Une phase d'auditions de tout ou partie des candidats présélectionnés si nécessaire ;
- Une phase de sélection finale ;
- Une phase où les porteurs de projets sélectionnés seront invités à compléter leur dossier en vue de leur examen en comité de programmation (dépôt de la demande de financement)
- Une phase de validation des candidatures retenues en comité de programmation
- Une dernière phase visant la signature de la convention et le lancement du projet

8- Envoi des dossiers

Les candidatures doivent être transmises par voie dématérialisée avec demande d'avis de réception sur démarches simplifiées : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fba4c145-6fb8-4226-a32d-a69e3397414d>

Aucun début d'exécution ne devra avoir lieu avant la sélection finale et le conventionnement avec les territoires lauréats.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT -Commissariat du Massif central)

Bertrand Cazal : 06 27 48 33 47 / bertrand.cazal@anct.gouv.fr

ori31

Axe 2 : Affirmer le positionnement « Sports et loisirs de nature »					
Projet	Conditions de mise en oeuvre	Réalisations	Commentaires et justifications		
	<ul style="list-style-type: none"> - construire les conditions favorables à une organisation du tourisme fédératrice, - renforcer l'interface avec les clientèles par des espaces d'accueil et de services adaptés, des outils numériques (place de marché et « conciergerie » numérique), - évaluer les retombées commerciales, 	<p>développer les ventes de produits « séjour » autour de niches sportives qui font la spécificité du territoire</p> <p>renforcer la fréquentation des événements sportifs qui font la spécificité du territoire</p> <p>3</p> <p>3</p> <p>Via l'IPAMAC, offre de séjours packagés CSE Michelin Séjours Gravel avec Gravel UP Stages Trail offre territoriale revendue par l'OT de Millau</p>	<p>développer des partenariats public-privés impactant</p> <p>soutenir les grands événements sportifs</p> <p>2</p> <p>4</p> <p>De nombreuses collaborations avec des privés. (réceptifs, prestataires, organisateurs d'événements, fabricants, offices de tourisme...)</p>	<p>Positionnement sur des grands événements à visée touristique : festival des templiers, NG</p>	<p>niveau de réalisation de 0 à 5</p> <p>3</p>

